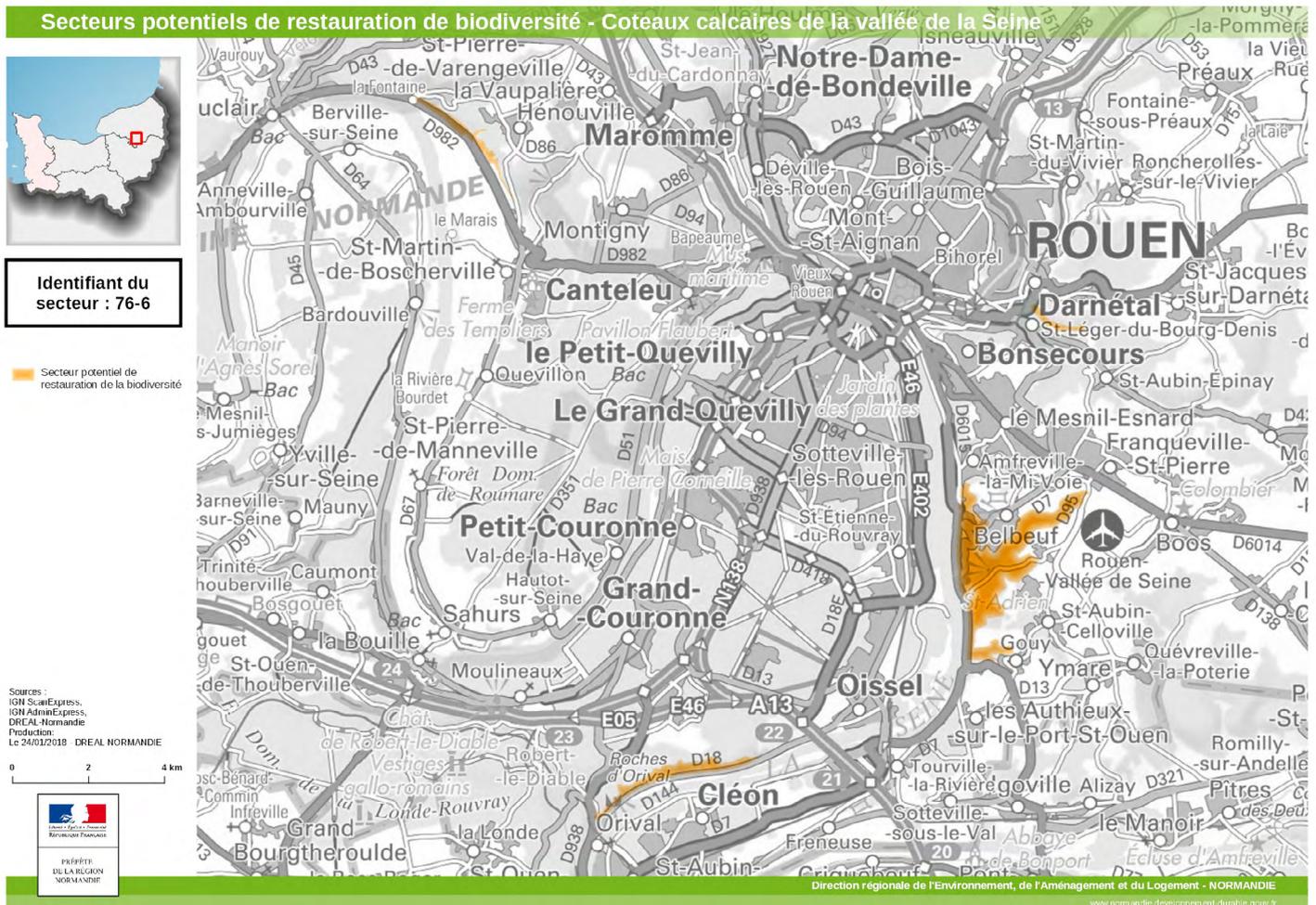


Coteaux calcaires de la vallée de la Seine



Localisation

Département : Seine-Maritime

E.P.C.I. : Métropole Rouen Normandie

Communes : Hénouville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Belbeuf, Gouy, Amfreville-la-Mivoie, Saint-Aubin-Celloville, Franqueville-Saint-Pierre

Statuts de propriété

- ▶ Privé
- ▶ Propriété communale

Milieux principaux

Milieux ouverts calcicoles : pelouses calcaires, formations herbeuses et pelouses karstiques.

Mesures de protection/gestion connues

- ▶ Réserve Biologique Domaniale gérée par l'ONF
- ▶ Réserve Naturelle régionale de « la Côte de la fontaine »
- ▶ Sites Natura 2000 « Boucles de la Seine amont, coteaux d'Orival » et « Boucles de la Seine amont, coteaux de Saint Adrien »
- ▶ Gestion de certaines parcelles par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (conventions passées avec le propriétaire et contrats Natura 2000 pour certaines)
- ▶ Programme de « restauration et gestion des coteaux calcaires par l'éco-pâturage » de la Métropole de Rouen Normandie
- ▶ Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de la Seine-Maritime
- ▶ Programme Régional d'Action pour les coteaux calcaires



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NORMANDIE

Enjeux principaux

Autrefois pâturés, les coteaux calcaires se sont progressivement reboisés, depuis les débuts du XX^e siècle, parallèlement aux mutations vécues par le monde agricole.

Reconnues pour leur valeur paysagère, les pelouses des coteaux calcaires présentent aussi une extraordinaire variété botanique, entomologique et ornithologique.

Ces pelouses calcicoles sont menacées par l'enrichissement progressif, préjudiciables à la préservation de la biodiversité des pelouses.

Exemples d'actions pouvant être envisagées

- ▶ maintenir les éboulis calcaires pour préserver les espèces de flore endémiques
- ▶ maintenir les milieux ouverts par pâturage extensif, fauche tardive et débroussaillage sélectif
- ▶ maintenir une mosaïque de milieux ouverts et de broussailles
- ▶ éliminer les espèces exotiques envahissantes
- ▶ contrôler la fréquentation du public

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex 1

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Principales espèces rares et/ou protégées

Flore

Certaines espèces floristiques sont emblématiques car endémiques : telle la Violette de Rouen (inféodée aux éboulis calcaires), la Biscutelle de Neustrie. On note également un beau cortège d'orchidées et la présence de la Germandrée des montagnes et de l'Anémone pulsatile.



Violette de Rouen
(*Viola hispida*)



Biscutelle de Neustrie
(*Biscutella neustriaca*)



Anémone pulsatile
(*Pulsatilla vulgaris*)

Faune

Des espèces faunistiques sont également remarquables : le Damier de la Succise, papillon du nord ouest de la France, dont la chenille se nourrit de la Succise des prés, plante de lisières de bois ; la Pie grièche écorcheur trouve dans les haies d'épineux buissonnantes un habitat apprécié pour se reproduire.



Damier de la Succise
(*Euphydryas aurinia*)